



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires
Service Eau Environnement Forêt
Unité Eau et Milieux Aquatiques

Gap, le 27/03/26

Le Préfet des Hautes-Alpes

à

Maires des Hautes-Alpes

Objet : Notification et affichage de l'arrêté préfectoral définissant les réserves de pêche sur le département des Hautes-Alpes pour une durée de 5 ans.

Pièces jointes : 1 arrêté préfectoral

Je vous transmets pour information et affichage l'arrêté préfectoral renouvelant et modifiant les réserves de pêches dans le département des Hautes-Alpes. Cet arrêté est pris pour une durée de 5 ans :

- Définition des réserves de pêche dans le département des Hautes-Alpes pour la période 2026-2031. (annule et remplace l'arrêté du 28 janvier 2026).

Dès réception de ce courrier, et en vue de l'information des tiers, je vous saurais gré de bien vouloir procéder à l'affichage des présents arrêtés en mairie, pendant une durée minimale d'un mois. Cet affichage devra être renouvelé chaque début année, sur toute la période de validité des arrêtés (2031).

Je vous remercie également de garder à la disposition du public copie des présents arrêtés.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le Directeur départemental des territoires,
Pour le DDT et par subdélégation,
La cheffe du service Eau Environnement Forêt

Sylvie PIFFARETTI

copie :

préfecture des Hautes-Alpes

sous-préfecture de Briançon

Affaire suivie par : SAEZ Marilyn
Téléphone : 04 92 51 88 27
Courriel : marilyn.saez@hautes-alpes.gouv.fr

Direction départementale des territoires
3, place du Champsaur – BP 50026
05001 GAP Cedex
www.hautes-alpes.gouv.fr